



Interpellation de M. LAMBERT-LIMBOSCH : Les conséquences de la sécheresse de 2025 dans nos espaces verts.

M. Lambert-Limbosch remarque qu'après les dévastations des tempêtes et inondations estivales de 2024, en particulier au parc de Wolvendael, il faut se résoudre à constater un nouveau record en 2025. En effet, selon l'IRM, le printemps et l'été de l'année en cours se sont distingués comme les plus secs depuis 2021. Il n'a plu que 184,4 mm durant cette période alors que la valeur normale s'élève à 399,8 mm. Les précipitations ont donc été réduites de moitié.

On pourrait penser que les étés se suivent et ne se ressemblent pas. Mais ce serait une méprise car ces phénomènes ne sont que les différentes facettes du dérèglement climatique.

Les dévastations de 2024 ont été spectaculaires. Les habitués du parc de Wolvendael peuvent s'en rendre compte à chacune de leurs visites sur place. Pour longtemps encore, les vides laissés par les arbres balayés par les vents violents marqueront le paysage de leur absence.

Les conséquences du printemps et de l'été sec que nous venons de traverser sont peut-être moins visibles ; ne doit-on pas en revanche redouter qu'elles affectent durablement nos espaces verts et notre patrimoine dendrologique ?

Face au dérèglement climatique, comment la commune s'assure-t-elle de l'état de santé de ses espaces verts et de leurs arbres ainsi que de la faune qu'ils abritent ? Comment envisager pour l'avenir de continuer à offrir des espaces de délasserment au public ainsi qu'un abri à la faune uccloise, notamment avicole, alors même que leurs habitats ucclois sont en péril ?

Il serait de surcroît opportun d'informer régulièrement les ménages ucclois sur la meilleure manière de préserver cette nature dans leurs jardins.

Mme l'Echevine De Brouwer confirme que chaque année, on bat des records en termes de sécheresse, de chaleur et de pluviométrie.

Le service vert ne relève pas un nombre plus élevé d'arbres morts suite au printemps et à l'été chauds et secs de cette année. Ce constat n'est guère étonnant, étant donné que les effets de tels phénomènes se font ressentir à plus long terme, dans les cinq années qui suivent. Mais on peut subodorer que ces épisodes vont précipiter la mort de la végétation déjà un peu affaiblie et que la végétation encore en bonne santé ne résistera pas aux prochains coups difficiles qui ne manqueront pas de survenir.

Le Collège poursuit la réflexion sur les mesures générales à appliquer pour anticiper les changements dus au dérèglement climatique. À cet égard, le service vert ne cesse de s'informer des dispositions adoptées ailleurs en ce domaine.

Depuis 6 ans, la plantation de jeunes arbres donne lieu à l'installation d'une couronne d'arrosage. Il s'agit en l'occurrence d'une petite structure qui permet de garder l'eau pour qu'elle reste le plus longtemps possible au pied de l'arbre.

On plante actuellement des spécimens dont la circonférence est plus petite. Ces arbres auront moins besoin d'arrosage et pourront donc mieux se développer dans le contexte urbain.

On privilégie également les essences dites « d'avenir », adaptées à l'évolution future du climat prévue par les scientifiques.

La sélection des espèces est plutôt opérée dans les essences dites « indigènes », mais dans le cas où il y aurait une accélération du changement climatique, il faudra sélectionner des espèces issues du bassin méditerranéen. Quoi qu'il en soit, on commence à veiller à une certaine mixité quant aux origines des espèces pour les plantations effectuées dans les parcs et voiries de la commune

De plus, des dispositifs de broyage ont été installés à hauteur des pieds des arbres, des arbustes et des plantations basses, de manière à récupérer et valoriser les restes de taille des haies, qui ne sont plus considérés comme des déchets. Ce système présente aussi l'intérêt de limiter l'évaporation de l'eau. De même, on procède également à la plantation de lierre, qui s'avère un atout pour la biodiversité et la rétention d'eau étant donné qu'il permet de maintenir l'ombre.

Mme l'Echevine De Brouwer évoque aussi les mesures prises en matière de gestion des eaux, notamment l'aménagement d'une zone humide au parc Brugmann grâce à la récupération des eaux de pluie de l'avenue Bourgmestre Jean Herinckx, ou encore l'installation de nichoirs au parc Raspail et au centre administratif

M. Lambert-Limbosch confirme les propos de Mme l'Echevine De Brouwer selon lesquels il faut se préparer à l'évolution climatique.

Il signale notamment que des espèces de chêne du sud de l'Europe remontent vers le nord parce que leur milieu naturel méridional leur devient trop hostile.

Il réitère la suggestion qu'il avait émise quant à une information de la population sur ce thème. C'est d'autant plus nécessaire que certains Ucclois, parmi les couches privilégiées de la population, disposent de jardins étendus comportant de grands arbres mais ignorent parfois comment il convient d'entretenir ce patrimoine.

Mme l'Echevine De Brouwer répond qu'on va profiter de l'interdiction des pesticides dans les espaces privés, en vigueur depuis le 1^{er} août dernier, pour diffuser une information sur cette thématique

Mme l'Echevine De Brouwer a demandé à Bruxelles-Environnement de développer des outils de communication sur ce sujet à destination du grand public.